

52e Journées Internationales des Minéraux

Kyoseki
Présentations de pierre selon la philosophie japonaise



Coordination Kyoseki

Sandro Tschudin Bleulikonerstrasse 32 CH-6289 Hämikon Tel. Mobile +41 76 404 18 52 sandro.tschudin@gmail.com www.kyoseki.ch

Invitation

Président SVSMF Section Basel

Marcus Stauffer
Ziegelmatt 3
CH-4312 Magden
Tel. Mobile +41 79 408 04 79
info@mineralientage-basel.ch
www.mineralientage-basel.ch

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre première exposition "Kyoseki" dans le cadre des 52e Journées Internationales des Minéraux de Bâle les 2 et 3 décembre 2023 au Parc des Expositions de Bâle, Hall 2.0.

Les Journées Internationales des Minéraux de Bâle existent depuis 50 ans et attirent chaque année environ 3000 visiteurs. Nous sommes très heureux de pouvoir utiliser cette plateforme et cette infrastructure existante pour approcher un public plus large à notre vision des pierres. Le but de Kyoseki est d'exprimer des images profondément ressenties de la nature à travers le Suiseki et le Bonsaï. Notre objectif est de montrer aux visiteurs des présentations soigneusement préparées de Suiseki et de Bonsaï, ainsi que de proposer un espace revendeur varié.

Afin d'atteindre cet objectif, nous avons besoin de concessionnaires enthousiastes qui seront heureux de nous aider à faire de ce nouvel événement européen une réalité surtout dans cette phase initiale.

Cette année, l'inscription de votre stand de revendeur se fait toujours par l'intermédiaire du directeur de la bourse Marcus Stauffer, président de la section SVSMF Bâle.

Veuillez déclarer l'importation des marchandises par voie électronique. Le dimanche le bureau de douane est disponible jusqu'à 19 heures pour l'exportation des marchandises. Avantage : aucune nuitée supplémentaire n'est nécessaire le lundi!

L'espace spacieux d'exposition et de vente du Kyoseki est situé dans le même hall que les stands de vente des Journées Internationales des minéraux. Les prix des stands sont analogues aux prix des Journées Internationales des Minéraux.

Il y a suffisamment de zones de déchargement et de chargement juste à côté de la zone des concessionnaires. Veuillez noter les horaires d'accès et les règles de la salle plus bas dans le courrier.

Les Journées Internationales des Minéraux proposent également des offres attractives pour toute la famille :

Pour les petits et les grands visiteurs, il y a un concours actif et un traitement de la pierre accompagné de beaux minéraux et fossiles à choisir et à conserver pour soi.

Sur les stands des marchands de minéraux, vous trouverez un large choix de minéraux naturels jusqu'aux bijoux prêts à porter. Peut-être pourrez-vous également acheter l'un ou l'autre de vos cadeaux de Noël.

Le marché de Noël de Bâle vous invite également à le visiter.

Tous les stands de vente du hall d'exposition sont surveillés pendant la nuit par Securitas.

Le Café Mineral, dirigé par le 1er chœur féminin Jodel de Bâle, vous régalera également de délices culinaires.

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous renseigner sur les sites Internet de Kyoseki www.kyoseki.ch et sur les Journées Internationales des Minéraux www.mineralientage-basel.ch ou nous contacter directement.

Cordialement

(Sandro Tschudin)

KOORDINATION KYOSEKI

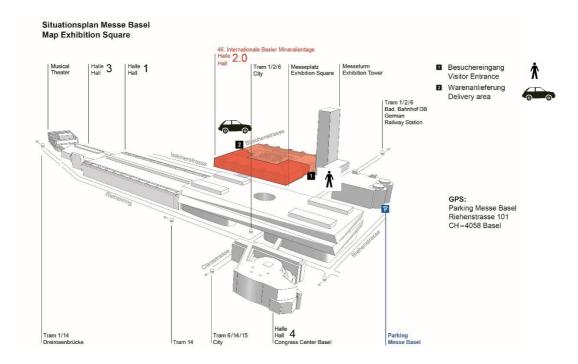
SECTION BASEL SVSMF

Directeur de la bourse

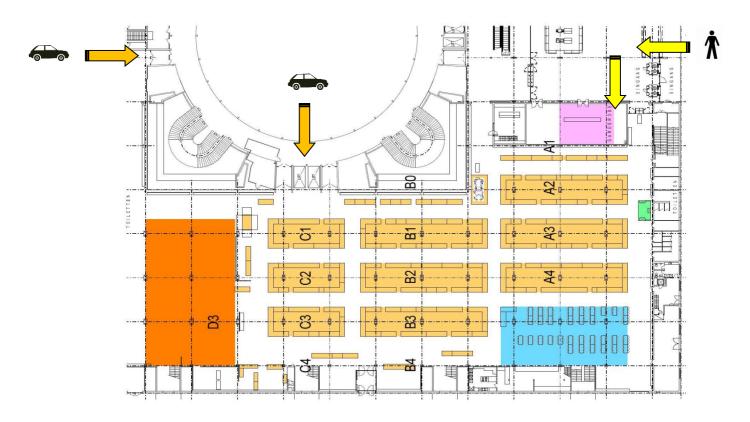
(Marcus Stauffer)

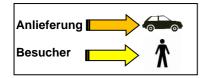
Veuillez consulter d'autres pages





zones de déchargement





Orange: Espace d'exposition et de revendeur Kyoseki

Orange: Zone revendeur et stands d'information Journées des Minéraux

Bleu: Espace bistrot



Conditions de participation : Sont visibles dans le règlement d'exposition et s'engagent à le respecter.

Celui-ci peut être téléchargé sur le site Web de la bourse.

Sont éligibles à participer : Tous les commerçants ayant reçu une confirmation valable et payée à temps le loyer du stand

d'exposition.

Coûts: Location de table CHF 115.- / m2 (largeur de table 1m), incluant les frais pour les

infrastructures telles que tables, chaises, électricité et Securitas. Vous recevrez le bulletin de versement avec la confirmation.

Date limite d'inscription : 17 octobre 2023

Délai de paiement : 30 jours après réception de la facture.

Dédouanement : Les commerçants étrangers déclarent leurs objets exposés par voie électronique.

Le bureau des douanes du salon est présent dans le bâtiment attenant ouvert jusqu'à 19h00 le

dimanche.

Vous trouverez également de plus amples informations sur

www.mineralientage-basel.ch/zoll

Ouverture de la bourse : Vendredi : Le montage des stands est possible de 15h à 20h. La salle est gardée par

Securitas de 21h

Samedi: 10h - 17h (accès pour les commerçants à partir de 7h) Dimanche: 10h - 17h (accès pour les commerçants à partir de 9h)

Apéritif concessionnaires et exposants : samedi 17h - 18h

Tarifs d'entrée marchands : Les marchands reçoivent une entrée gratuite (max. 4 personnes)

Cartes d'hôtes: Achat anticipé de cartes d'hôtes possible à CHF 7.-. Seuls les billets invités marqués ou

tamponnés par le concessionnaire ou l'exposant seront acceptés et facturés.

Le règlement a lieu le dimanche après-midi directement à la bourse.

Parking: Commandez des tickets pour le parking à plusieurs étages à CHF 30.- (valable 3 jours ; du

vendredi 01.12.2023 à partir de 15h au dimanche 03.12.2023 à 00h)

Inscrivez-vous par écrit à : Marcus Stauffer, Ziegelmatt 3, CH-4312 Magden ou

info@mineralientage-basel.ch

Informations complémentaires : De plus amples informations sur Kyoseki et les Journées Minérales de Bâle sont disponibles

www.kyoseki.ch

www.mineralientage-basel.ch







Inscription Kyoseki

Société:				
Nom			Prénom:	
Rue:				
PLZ:			Lieu de résidence:	
Tel. Nr.:			Mobile Nr.:	
			Auto Nr.	
Email:				
Site internet:				
Réservation de table de mètre linéaire: Largeur de la table: 1m		m	à CHF.115 (compris	l'électricité, les chaises, Securitas)
Commander des cartes d'invité		Stk.	à CHF. 7 (Voir la réglementation sur l'invitation)	
Commande cartes de stationnement		Stk.	à CHF 30 (Remise au contrôle d'entrée)	
□ SFr. 100 Pé	riode octobre 2023 -	- octobre 2024	site Web de Kyoseki	
Biens d'exposition visiteurs (pliant dép		gatoires, il s'agit d	d'une décision d'admis	sion et d'une information aux
	☐ Suiseki	☐ Bons	sai 🔲 Élém	nents de présentation
	Outillages	☐ Céra	amiques 🔲 Acce	essoires
Messages:				
e soussigné confirm	e avoir pris connaiss	sance du règleme	nt du salon et s'engag	e à le respecter sans restriction.
ieu / Date:		sig	ınature:	
			Veuillez consulter o	d'autres pages



Règlement d'exposition

Version 2.00 au mois d'août 2023



1.	Réservation de place	Les inscriptions reçues après la date limite d'inscription ne pourront être prises en compte que s'il reste des places libres.		
2.	Reservation expiration	Les réservations non payées dans les 30 jours suivant la réception de la facture expirent après un seul rappel.		
3.	Allocation de place	Elle repose sur la qualité des expositions. Les minéraux et les fossiles ont la priorité, tout comme les pierres précieuses non serties et les bijoux de haute qualité, sur les autres matériaux taillés.		
4.	Bijoux en pierre	Agrément si la teneur en pierre domine et que la production est de caractère artisanal et de qualité irréprochable.		
5.	Déclaration de matériel	Une étiquette de trouvaille ou une déclaration de matière doit être jointe à chaque article vendu sans qu'on vous le demande, qui doit contenir les informations suivantes :		
		pour les minéraux: Nom propre du minéral (reconnu internationalement) Origine/localité, prix. Nom ou désignation correct du minéral selon la norme CIBJO en vigueur, également authentique/naturel ou reconstitué ou doublet ou triplet, origine/localité, prix, entreprise. Les noms fantaisistes trompeurs sont strictement interdits. Pièces métalliques sur bijoux selon leur composition par exemple or 750, plaqué argent, etc.		
6.	Déclaration supplémentaire	Les objets exposés qui ont été traités de quelque manière que ce soit, par exemple collés, réparés, conservés, embellis, polis, etc. doivent être clairement signalés en conséquence. Les fossiles ou collages entourés ou incrustés doivent être clairement identifiés comme tels.		
7.	Métaux précieux	Les objets exposés contenant de l'argent, de l'or ou d'autres métaux précieux doivent être correctement estampillés conformément aux prescriptions du Contrôle fédéral des métaux précieux.		
8.	Interdictions	Minéraux/fossiles/pierres précieuses artificiels, synthétiques ou colorés, ainsi que moulages en plastique de fossiles, minéraux/fossiles montés, produits issus de processus d'irradiation, coquillages et coraux récents (coraux mousse), perles, ivoire, ainsi que de purs objets de souvenir et objets issus de la production de masse, objets sans teneur en minéraux et référence à un spectacle minéral, imitations de pierres précieuses, objets recolorés. Cristaux avec surfaces artificielles ajoutées par découpe ultérieure. Objets cultes et occultes, ainsi que matériel purement ésotérique. Sels de bain et alimentaires (par exemple également sel de l'Himalaya) Vases à fleurs et similaires contenant moins de 50 % de minéraux/fossiles L'assortiment de pierres de guérison est soumis à certaines restrictions, par exemple les pierres de massage prononcées ou d'autres objets n'ayant pas un caractère d'exposition sont exclus de la vente. Les préparations minérales sous forme de pommades et pour application orale sont également interdites. La déclaration des matériaux selon Zf.5 et 6 s'applique également sans restriction aux pierres de guérison. Les matériaux interdits ne peuvent pas non plus être utilisés comme décoration. Toutes les réglementations relatives à la protection des espèces (plantes) doivent être respectées.		
9.	Responsabilité	Dans tous les cas, le propriétaire du stand assume l'entière responsabilité personnelle de lui-même et de son personnel de stand pour toutes les activités liées à la vente. Les violations du règlement de l'exposition seront sanctionnées.		
10.	Éclairage de stand	Les lampes qui modifient la couleur des objets exposés ou les intensifient de manière non naturelle son interdites.		
11.	Remises de vente	Les pratiques de vente à outrance avec des remises de gros et des étiquettes de prix modifiées sont interdites. Les étiquettes de prix n'ont qu'un seul prix.		
12.	Restrictions	Lampes à sel, arbres en pierre maximum 3 pièces par mètre		
13.	Généralités	Les espaces non occupés deux heures après le début de l'exposition seront à nouveau remplis. Les échanges de places, les sous-locations et les sorties prématurées du salon sans l'accord de la direction du salon ne sont pas autorisés. La couverture d'assurance est à la charge de l'exposant ; la direction du salon décline toute responsabilité. Les prix de tous les biens exposés et proposés à la vente sur la table et dans les vitrines doivent être clairement visibles.		